

Dénomination CIVITAS

N° Gestion : 1992B00380 - N° Identification 384626578

Dépôt N° 4166 du 04/04/2011

Acte N° 1/1 Procès verbal du conseil d'administration (le 04/01/2011)

Séparateur Geide édité le 04/04/2011

Paramètre 1 . Greffe

7802

Paramètre 2 . Numéro de gestion

1992B00380

Paramètre 3 . Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2011

Paramètre 5 . Référence document

41661

Paramètre 6 : Nombre de pages

0

Paramètre 7 : Mode de copie

Avec écrasement

CIVITAS
Société anonyme au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 10-12 boulevard de l'Oise – 95031 Cergy Cedex
384 626 578 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 JANVIER 2011

L'an deux mille onze,

et le quatre janvier, à onze heures,

le Conseil d'Administration s'est à Lyon (69009), 52 quai Paul Sédallian,

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Patrick BERTRAND, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Michel AULAS, Administrateur,
- Monsieur Benoît de RODELLEC, Administrateur, Directeur Général,
- Monsieur Gérard LAMMENS, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Antoine WATTINNE, Administrateur,
- Monsieur Thierry LUTHI, Administrateur,
- Monsieur Jean-Louis DECOSSE, Administrateur,
- Monsieur Michel GIORDANO, Administrateur.

Est absent excusé :

- le Cabinet GRANT THORNTON, représenté par Monsieur François PONS, Commissaire aux Comptes Titulaire.

La réunion est présidée par Monsieur Patrick BERTRAND.

En conséquence, Monsieur Patrick BERTRAND, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président fait part au Conseil de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Antoine Wattinne et Jean-Louis Decosse.

Le Conseil remercie Messieurs Antoine Wattinne et Jean-Louis Decosse pour l'activité déployée au cours de l'exercice de leur mandat.

Il est ensuite proposé de coopter deux nouveaux administrateurs en remplacement, à savoir :

- Madame Hélène Barrios
- Monsieur Claude Lenormand.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, conformément aux dispositions légales et aux dispositions de l'article 12 des statuts, de coopter à compter de ce jour en qualité d'administrateur :

- Madame Hélène Barrios, demeurant à Colombes, 8 rue Maurice Berteaux, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Decosse, pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Monsieur Claude Lenormand, demeurant à Varennes, Impasse du bois Bonnet à la Roche Rigault (86200), en remplacement de Monsieur Antoine Wattinne, pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces cooptations feront l'objet d'une ratification à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Hélène Barrios déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions fixées par les lois, règlements et statuts de la société pour l'exercice du mandat d'administrateur de la société.

Il est précisé que Madame Hélène Barrios est devenue depuis le 1^{er} janvier 2011 salariée de la société Cegid en qualité de Directeur de Marché, avec reprise de l'ancienneté acquise au sein de la société Civitas.

Monsieur Claude Lenormand déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions fixées par les lois, règlements et statuts de la société pour l'exercice du mandat d'administrateur de la société.

JLB
A
2

DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT DE RODELLEC DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de son mandat de Directeur Général de Monsieur Benoît de Rodellec à l'issue de la présente réunion du Conseil.

Le Conseil remercie Monsieur Benoît de Rodellec pour l'activité déployée durant l'exercice de son mandat.

Monsieur Benoît de Rodellec demeure administrateur de la société.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir un exercice dissocié des fonctions de Présidence et de Direction Générale de la société et ce conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 16 des statuts.

Dès lors il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général. Il est proposé de nommer Madame Hélène Barrios en qualité de Directeur Général.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame Hélène Barrios en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Madame Hélène Barrios exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions des articles 16-1 des statuts et bénéficiera du remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs. Il n'est pas attribué de rémunération au Directeur Général et ce jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration.

Madame Hélène Barrios déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions fixées par les lois, règlements et statuts de la société pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de la société.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer un nouveau Directeur Général Délégué afin de compléter le dispositif de gouvernance.

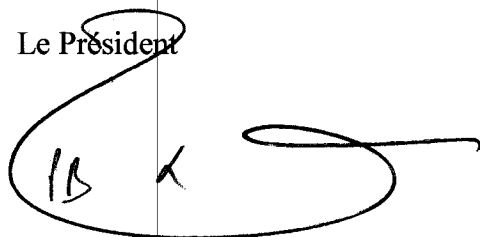
Il est tout d'abord précisé que, nonobstant le changement de Directeur Général, Monsieur Gérard Lammens demeure Directeur Général Délégué, administrateur, jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Olivier Arnault en qualité de Directeur Général Délégué. Monsieur Olivier Arnault est nommé Directeur Général Délégué pour la même durée que le mandat du Directeur Général, qu'il est chargé d'assister, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Olivier Arnault exercera ses fonctions dans le cadre de la réglementation applicable et des dispositions de l'article 16-2 des statuts.

Monsieur Olivier Arnault déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions fixées par les lois, règlements et statuts de la société pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société.

Le Président

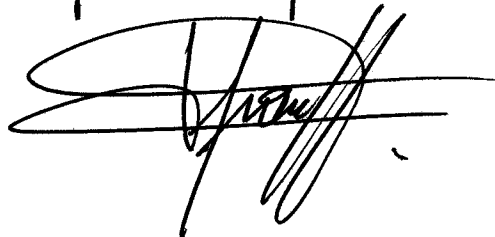
A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a horizontal stroke. The initials 'IB' and a small 'K' are visible within the signature.

Un Administrateur.

Bon pour acceptation de fonctions

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Arnault', written in a cursive style.

Bon pour acceptation de fonctions

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Arnault', written in a cursive style.